



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 14 juillet 2023

Ordre du jour :

1. Informations de la part du Ministre au sujet du Sommet de l'OTAN
2. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 et de la réunion du 7 juillet 2023.
3. 8227 Projet de loi portant modification :
1° du Code du travail ;
2° de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ;
3° de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire
- Examen de l'avis complémentaire et adoption d'un projet de rapport
4. 7633 Proposition de loi relative à l'interdiction du placement en rétention des personnes mineures et modifiant :
1. la loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire ;
2. la loi modifiée du 29 août du 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration ; et
3. la loi du 28 mai 2009 portant création et organisation du Centre de rétention
- Désignation d'un rapporteur
- Examen de la proposition de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. François Benoy, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile
M. François Bausch, Ministre de la Défense

Mme Jessie Thill, remplaçant Mme Semiray Ahmedova
Mme Octavie Modert, remplaçant M. Léon Gloden

Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Madame Nadine Wetler, Monsieur Armin Skrozic, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Monsieur Jean-Paul Reiter, Monsieur Felipe Lorenzo du Ministère des Affaires étrangères et européennes (Direction de l'Immigration)
Monsieur Yves Piron, Monsieur Marc Hayot (ONA)

Monsieur Vincent Sybertz, Directeur du Centre de rétention

Excusés : M. Paul Galles, M. Fred Keup, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, M. Léon Gloden, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

1. Informations de la part du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre de la Défense au sujet du Sommet de l'OTAN

Le volet « Affaires étrangères »

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn récapitule les sujets de discussion abordés au Sommet de l'OTAN, qui a eu lieu les 11 et 12 juillet 2023, à Vilnius, Lituanie.

Le Ministre souligne qu'il se réjouit de la décision prise par le gouvernement turc de ne plus bloquer l'adhésion de la Suède à l'OTAN, en faisant part de

son espoir de voir le processus de ratification aboutir dans les meilleurs délais. Le chef de la diplomatie présente brièvement les conditions du soutien turc : la Suède doit renoncer tout appui aux associations kurdes installées au sein du pays, la création d'une cellule « countering terrorism » au sein de l'Alliance, redynamiser les relations économiques et commerciales entre la Turquie et la Suède.

Ensuite, le Ministre Asselborn met encore en avant la **réunion avec les partenaires indopacifiques** (la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud et l'Australie).

Au regard de **l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN**, Jean Asselborn explique que les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de poursuivre le développement du « Comprehensive Assistance Package » (U-CAP) pour en faire un programme pluriannuel pour l'Ukraine. Le U-CAP vise à renforcer la dissuasion et la défense de l'Ukraine à court, moyen et long terme, en rapprochant l'Ukraine aux standards de l'OTAN, en facilitant l'interopérabilité avec l'OTAN et en contribuant à la reconstruction du secteur ukrainien de la sécurité et de la défense. Depuis le Sommet de Madrid en 2022, les alliés et les partenaires ont engagé plus de 500 millions d'euros dans le cadre du CAP. Le Luxembourg y a contribué 11,4 millions d'euros en total.

Jean Asselborn met en avant que le Luxembourg a réaffirmé son support résolu pour l'Ukraine. Jusqu'à présent, le Luxembourg a livré des équipements militaires létaux et non létaux d'une valeur de 90 millions d'euros. Au total, des équipements d'une valeur de 127,4 millions d'euros sont sous contrat.

En dernier lieu, le Ministre Jean Asselborn dit d'avoir également participé à la **réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN avec leurs homologues de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie et de la Moldavie**, ce qui a permis de faire le point sur la situation dans ces pays particulièrement touchés par des pressions et des actions déstabilisatrices de la part de la Russie.

Le volet « Défense »

Le Ministre de la Défense François Bausch résume à son tour les réunions auxquelles il a participé dans le cadre du sommet de l'OTAN.

Le Ministre rapporte que les dirigeants des pays de l'OTAN ont adopté un **« Defence Investment Pledge » plus ambitieux, fixant l'objectif des 2% du produit intérieur brut (PIB) comme plancher minimal (« baseline »)**. En tenant compte du principe de l'effort raisonnable de l'OTAN et de la spécificité de l'économie luxembourgeoise, se caractérisant par un PIB par habitant bien au-dessus de la moyenne des États membres de l'Alliance, particulièrement en raison des contributions économiques d'un grand nombre de travailleurs frontaliers ainsi que de la part importante des résidents non-luxembourgeois, le revenu national brut (RNB) sera appliqué au Luxembourg au lieu du PIB. En conséquence, le Ministre de la Défense met en avant que, dans un véritable esprit d'unité et de solidarité, le Luxembourg a, dans un effort sans précédent, souscrit à l'engagement de Vilnius en matière de défense, fixant 2% comme plancher et visant à atteindre, à terme, les 2 % de son RNB. Il ajoute que le Luxembourg continuera à renforcer l'Alliance dans les domaines du cyber, de

l'espace et des technologies émergentes et de rupture, trois priorités nationales essentielles.

Le Ministre est confiant à l'égard de la réalisation de ce plan, qui, selon lui, ne devrait pas causer de difficultés budgétaires particulières au Luxembourg et exprime sa satisfaction au regard de la reconnaissance d'un statut particulier au sujet du seuil à atteindre par le Luxembourg. Concernant le plan s'appliquant postérieurement à 2028, le Luxembourg débutera prochainement une réflexion approfondie à ce sujet.

Le Ministre Basuch annonce avoir signé une déclaration pour mettre en place une **coalition conjointe pour la formation de l'armée de l'air ukrainienne** à l'exploitation et à l'entretien des avions de combat F-16. Les autres parties signataires de la coalition sont la Belgique, le Canada, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède et le Royaume-Uni. Les parties ont convenu de commencer la formation des pilotes, des techniciens et du personnel de soutien de l'armée de l'air ukrainienne, permettant l'exploitation, l'entretien et la maintenance des avions de combat F-16.

Le Ministre de la Défense annonce encore la **signature d'un « Memorandum of Understanding »** portant création du centre d'excellence de l'OTAN sur le changement climatique et la sécurité (CCASCOE - Climate Change and Security Centre of Excellence).

Les questions des députés

La députée Madame Stéphanie Empain adresse au Ministre M. Bausch une question au regard du bataillon entre le Luxembourg et la Belgique, qui sera mis en place prochainement. Le Ministre M. Bausch exprime certaines inquiétudes à l'égard des délais de la mise en place de ce bataillon. En effet, il exprime le souhait que le bataillon soit effectif au plus tard en 2030, tout en soulignant qu'une opérabilité plus tardive rendrait, pour le Luxembourg, le respect de l'accord fixant l'objectif des 2% du revenu national brut (RNB) comme plancher minimal plus difficile. Le Ministre de la Défense rappelle qu'il s'agit d'un bataillon de reconnaissance « medium », qui est légèrement plus exposé à des risques.

Le député Monsieur Sven Clement soulève une question quant au statut et aux privilèges accordés à l'Islande dans le cadre de l'accord fixant l'objectif des 2% du revenu national brut (RNB) comme plancher minimal. Le Ministre Bausch rappelle que l'Islande bénéficie d'un statut particulier au sein de l'OTAN. En effet, le pays est un membre de l'Alliance, sans disposer d'une armée nationale, mais l'Islande héberge une des majeures bases militaires de l'OTAN.

La députée européenne Madame Isabel Wiseler-Lima soulève une question au sujet de la position du Luxembourg au regard des guerres hybrides. Le Ministre Bausch précise que le Luxembourg souhaite se spécialiser dans les domaines du cyber, de l'espace et des technologies émergentes et de rupture. Il expose également une future coopération du Luxembourg avec l'Estonie dans ces domaines, l'Estonie hébergeant un centre d'excellence en matière de cyber.

En dernier lieu, le Ministre souligne que Luxembourg va également héberger le « NATO Innovation Fund », ce dernier ayant pour mission notamment

l'investissement dans la recherche, la réduction de l'empreinte écologique des armées et la recherche de systèmes de propulsion alternatifs.

2. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023 et de la réunion du 7 juillet 2023.

Les projets de procès-verbal sous rubrique ont été adoptés.

3. 8227 Projet de loi portant modification :
1° du Code du travail ;
2° de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration;
3° de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire

Le projet de rapport est adopté à la majorité des membres présents, la représentante de la sensibilité politique « déi Lénk » Mme Nathalie Oberweis et le représentant de la sensibilité politique « ADR » se sont abstenus.

4. 7633 Proposition de loi relative à l'interdiction du placement en rétention des personnes mineures et modifiant:
1. la loi du 18 décembre 2015 relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire;
2. la loi modifiée du 29 août du 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration; et
3. la loi du 28 mai 2009 portant création et organisation du Centre de rétention

Madame Nathalie Oberweis présente les grandes lignes de la proposition de loi sous rubrique et expose l'avis du Conseil d'État. La députée « déi Lénk » explique que la proposition de loi revendique que les mineurs ne doivent en aucun cas être placés au centre de rétention. Elle explique que la proposition de loi se base majoritairement sur les dispositions et les argumentations de différents organismes internationaux (UNHCR, OKAJU, etc.) affirmant que l'intérêt supérieur de l'enfant doit primer sur des considérations en matière d'immigration. Actuellement, la législation nationale prévoit que les mineurs ne peuvent être placés en rétention que dans un dernier ressort. Or, la sensibilité politique « déi Lénk » plaide pour une interdiction de tels placements et ces placements ne devraient même pas être considérés en dernier ressort. La députée met en avant que le Luxembourg doit se doter d'alternatives à la rétention. Elle souligne le fait que des alternatives à la rétention étaient prévues dans l'accord de coalition, mais que ces dernières n'ont jamais vu le jour.

La députée Oberweis souligne l'avis positif de la Commission consultative des Droits de l'Homme à l'égard de la proposition de loi sous rubrique. En ce qui concerne la prise de position du gouvernement, Madame Oberweis constate avec regret que ce dernier est d'avis que la possibilité de placer, en dernier ressort, en rétention un mineur doit rester une option pour l'État. En ce qui concerne l'avis du Conseil d'État, Madame Oberweis explique que ce dernier a observé que plusieurs articles semblent être superfétatoires.

Le Directeur de l'Immigration met en avant que l'État dispose d'une alternative au centre de rétention, à savoir la structure d'hébergement en urgence au Kirchberg (SHUK). En moyenne une centaine de personnes y sont placées,

souligne le Directeur de l'Immigration. Ce dernier met encore en évidence que l'accord de coalition prévoit la création de deux structures spécifiques, l'une semi-ouverte et l'autre fermée. Il explique encore que l'État prévoit de créer une structure spécifique pour le placement en rétention des familles et des personnes vulnérables. Une fois cette structure spécifique créée, la législation en matière de rétention sera adaptée afin de garantir que les mineurs ne soient plus placés au centre de rétention. En outre, le Directeur de l'Immigration rappelle que le gouvernement souhaite créer une structure spécifique à l'instar de celle que les députés ont eu l'occasion de visiter à Zeist aux Pays-Bas. Le Directeur de l'Immigration met encore en évidence que les derniers cinq ans, cinq familles et onze enfants ont été placés au centre de rétention et la durée moyenne du placement était de deux jours. Le Directeur de l'Immigration déplore que lorsque des familles avec enfants refusent catégoriquement l'option du retour volontaire, le placement en rétention de ces familles devienne malheureusement inévitable.

Le Directeur du centre de rétention met en avant qu'ils prévoient actuellement la construction d'une structure en contrebas du centre au Findel. Il s'agit d'une structure fermée sans caractéristiques carcérales et pouvant accueillir des familles (un maximum de 35 personnes). La date d'échéance de ce projet n'est pas encore connue.

Le Directeur du centre de rétention met encore en évidence qu'une alternative au SHUK est en train d'être envisagée. Ainsi, une autre structure semi-fermée devrait voir le jour, mais qui se heurte au manque de terrains disponibles.

Le Directeur du centre de rétention constate que depuis 2021, aucune famille avec enfant n'a été placée au centre de rétention.

La députée Nathalie Oberweis demande des renseignements supplémentaires au sujet de la structure fermée à Zeist aux Pays-Bas. Le Directeur du centre de rétention explique que la structure est construite de telle manière que les enfants ne remarquent pas qu'ils sont dans une structure fermée. Le Directeur du centre de rétention met encore en évidence que l'encadrement dans une telle structure est complètement différent. La majorité du personnel ayant une formation dans le domaine du psychosocial

La députée se renseigne encore sur la structure semi-ouverte et sur le projet d'une maison de retour.

Le Directeur du centre de rétention explique que les personnes n'ayant pas obtenu leur statut de réfugié et se trouvant dans l'obligation de quitter le pays se trouvent actuellement encore dans les structures de l'ONA. Le but serait de construire une maison de retour pour accueillir ces personnes. Le Directeur du centre de rétention déplore que le projet de la maison de retour ait rencontré un important retard car l'État se heurte à trouver un terrain à proximité de l'aéroport pour y réaliser ce projet.

La députée Nathalie Oberweis a été nommée rapportrice de la proposition de loi.

Luxembourg, le 14 juillet 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact